

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

OBJET : vidange de fumier

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de vidange de fumier au 27 rue de l'ermitage chez Mme BATESON il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er:** Le stationnement et la circulation seront interdit au 27 rue de l'ermitage

**Le 5 septembre 2024 de 7h00 à 12h00**

**Article N° 2:** Une signalisation réglementaire posée par le demandeur

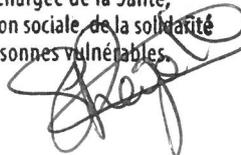
**ARTICLE N°3:** La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.
- Mme BATESON

**Pour M<sup>me</sup> la Maire et par délégation** ARBOIS, le 03 septembre 2024

**Sylvie REGALDI**

Première Adjointe, chargée de la Santé,  
de la prévention, de l'action sociale, de la solidarité  
des aînés et des personnes vulnérables.



Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

